

Ouverture d'une phase d'examen approfondi dans le cadre du projet de création d'une entreprise commune par les groupes Aéroport de Paris et Select Service Partner

Publié le 09 janvier 2023

Le 28 octobre 2022, les groupes Aéroport de Paris et Select Service Partner ont notifié à l'Autorité de la concurrence leur projet de création d'une entreprise commune de plein exercice dénommée Extime Food & Beverage Paris dont l'objet est d'exploiter à terme la quasi-totalité des points de vente de restauration situés dans les aéroports de Paris-Roissy Charles de Gaulle et Paris-Orly.

Au terme de la première phase d'examen (dite « phase 1 »), l'Autorité considère qu'il existe un doute sérieux d'atteinte à la concurrence du fait de l'opération qui justifie un examen approfondi de l'opération (dit de « phase 2 »).

L'ouverture de cette phase 2 sera notamment l'occasion pour l'Autorité de procéder à une consultation des acteurs du marché, par le biais d'auditions ou de nouveaux tests de marché.

de la concurrence ouvre une phase d'examen approfondi dans le cadre du projet de création d'une entreprise commune par les groupes Aéroport de Paris et Select Service Partner

[Lire le communiqué](#)